

LE BIENHEUREUX ANDRÉ GRASSET DE SAINT-SAUVEUR ET SA FAMILLE

André Grasset de Saint-Sauveur, le père, naquit à Saint-Pierre de Montpellier, le 20 décembre 1720, de Jean Grasset, capitaine, et de Louise Roussel. Fils de noble famille, il fit ses études et fut reçu avocat.¹ A 27 ans, il est secrétaire-général des Colonies. En août 1749, il débarque à Québec, en qualité de secrétaire de M. de la Jonquière, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France.

Celui-ci lui confie la rédaction de ses travaux et mémoires; le fait nommer membre du Conseil-Souverain, le 1er mai 1750; le charge aussi, — tâche pénible, — de mettre de l'ordre dans les archives du gouvernement. Le secrétaire prend ainsi connaissance de toutes les affaires du pays.²

Après la mort de Jonquière, arrivée à Québec le 17 mars 1752, M. Grasset va s'établir à Montréal. Dès le 1er août de la même année, il apparaît comme secrétaire du gouverneur de Montréal, M. de Vaudreuil, et le 10 juillet 1755, il sera continué dans cet office par le même Vaudreuil quand celui-ci prendra le gouvernement de tout le Canada.

Cette charge n'était pas à ce point absorbante qu'elle l'empêchât de faire autre chose. Dès le début de son établissement à Montréal, il loge chez un négociant de la

¹ Archives Publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 93.

² Ces archives furent plus tard incendiées.

rue Saint-Paul, le Sr de Couagne, et agit comme procureur d'un vigneron de France, du nom de Bouquet; le 19 juin 1753, il entre en société avec Joseph Douaire de Bondy, pour faire le commerce.

Entre temps, il a fondé une famille. Le 2 octobre 1752, en effet, il a épousé Marie-Anne Nolan de la Marque, fille de Charles Nolan et de Marie-Anne Le Gardeur de Saint-Pierre. Elle lui donna deux filles, Marie-Josephte, née le 23 août 1753 et morte le 27 du même mois; et Marie-Anne, née le 16 août 1754.³ L'année suivante, le 18 octobre, Mme Grasset de Saint-Sauveur décédait.

Veuf pour quelques mois, M. Grasset continua son commerce. Il lui donna bientôt un nouvel essor, grâce à un riche mariage que lui procura M. de Vaudreuil. Le 3 juillet 1756, il épousait en secondes noces Marie-Josephte Quesnel-Fonblanche, fille de Jacques, gros marchand de la Place du Marché, et de Marie-Anne Franquelin.⁴ La nouvelle Madame de Saint-Sauveur était une personne active et entreprenante. Depuis plusieurs années déjà elle faisait fructifier pour son compte un petit capital de plus de 22,000 liv. que lui avait cédé son père. Après son mariage, aidée de deux commis, elle continuera de gérer le magasin pendant les absences de son mari. Celui-ci, au cours des années 1756, s'associera à Pierre Revol, négociant de Québec, pour l'exploitation du poste de Gaspé.⁵ En 1757, 1758 et 1759, il obtiendra

³ Un enfant du nom de Etienne Saint-Sauveur, mort le 7 février 1755, âgé de 2 mois, en nourrice à la Longue-Pointe, ne peut pas, semble-t-il, être un fils de cette mère. D'ailleurs, son nom n'apparaît pas aux registres de Notre-Dame.

⁴ Jacques Quesnel-Fonblanche avait épousé Marie-Anne Franquelin, à Québec, en 1730.

⁵ Il formera aussi société avec M. de Repentigny pour faire le commerce à la Belle-Rivière.

des congés de traite, et malgré les dangers de toutes sortes, portera des marchandises aux tribus du Détroit, de Michillimakinac et des Illinois, qui en avaient un besoin extrême. Après la Conquête et le traité de Paris, il essaiera, pour le compte du Roi, d'acheter à bas prix les billets de monnaie et les lettres de change, qui passaient entre les mains avides des Anglais.

La belle fortune qu'il s'acquit par son négoce lui fit des ennemis, contre qui il n'aura pas trop pour se défendre, des hautes amitiés que lui mérita sa longue secrétairerie. Cependant au moyen des documents que nous possédons, il est difficile de se faire une idée juste du personnage : les textes se contredisent.

Montcalm ne l'aimait pas. Dans son *Journal*, il le traite d'*ignorant* et l'accuse de vouloir tirer un million de certaines marchandises achetées pour cent cinquante milles. Le *Mémoire du Sieur de C...* n'est pas plus indulgent. « M. de la Jonquière, écrit l'auteur, se fia trop, ainsi qu'il s'en est expliqué lui-même, à un secrétaire nommé Saint-Sauveur. (Ce qui n'empêcha pas ce Gouverneur de mettre dans son testament : « Veut que M. de Saint-Sauveur, son secrétaire, soit nourri et logé audit château (Saint-Louis) pendant trois mois, s'il le juge à propos. »⁶ Car cet homme, sans honneur et sans sentiment, employait tous les moyens, licites ou non, pour faire fortune. Il demanda à son maître la permission exclusive de faire vendre de l'eau-de-vie aux sauvages, ce qu'il obtint. Dès ce moment il s'attira la haine publique, ainsi que son maître, que l'on disait être de moitié dans ce trafic. » Le même mémoire ajoute ailleurs : « ... J'ai eu le plaisir d'ouïr dire de ce dernier (Saint-Sau-

⁶ Cette parenthèse n'est pas du Sieur de C...

veur), en 1759, par M. Murray, gouverneur anglais, à Québec, qu'il désirerait que cet homme pût lui tomber en main... que c'était un traître à son maître, qu'il avait abusé de la confiance qu'il lui avait donnée, qu'on ne voyait en lui que friponnerie, que commerce illicite, etc.»

Le Sieur de C... qui avait peu d'amis, n'était pas sympathique à M. Grasset de Saint-Sauveur. En revanche, tous les témoignages des Marquis de Vaudreuil sont excellents.

Préoccupé, en 1759, de diminuer les dépenses de la Colonie, il demanda la place d'*Inspecteur des Magazins du Roy* pour son secrétaire. « Je conviens que le Sr. Saint-Sauveur sera le premier sujet à qui Sa Majesté ait accordé un semblable brevet, mais il est aussi vrai qu'il est très en état de s'en acquitter avec distinction, et par les sentiments que je lui connais et par les lumières et l'expérience qu'il s'est acquises depuis dix années, qu'il a presque été entièrement occupé des affaires du gouvernement. J'ajoute que je suis si certain de la probité du dit Saint-Sauveur que je vous réponds de la fidélité de son administration. Sa bonne conduite lui a acquis ma confiance et je pourrai m'en rapporter aux comptes qu'il me rendra de toutes choses et aux opérations dont je le chargerai plus que je ne pourrais le faire à toute autre personne... »⁷ Le 30 novembre 1765, Vaudreuil témoignera encore en faveur de son ancien secrétaire, disant qu'il s'est distingué dans l'expédition d'affaires graves; qu'il avait mis beaucoup de délicatesse et d'activité à l'avertir des pièges de gens en place; qu'il lui avait sans cesse manifesté de l'attachement, du zèle, de la fidélité et du

⁷ Archives publiques du Canada. — Correspondance générale, vol. 104.

désintéressement ; et que si, lui, le Gouverneur, avait demandé pour M. de Saint-Sauveur la place d'Inspecteur Général des magasins du Roy, c'était en considération de ses lumières, de son intégrité et de sa vigilance.

Le Marquis de Lévis ne parle pas autrement. « Depuis mon arrivée en Canada en 1756, jusqu'à mon départ en 1760, le Sr. St-Sauveur a toujours été chargé de l'expédition de toutes les affaires du Gouvernement Général sans exception. » Et l'ancien commandant des troupes ajoute que le secrétaire portait partout son zèle et son activité.

Enfin Bougainville témoigne dans les mêmes termes.

Ces chefs ont-ils cédé aux importunités d'un homme qui, ayant besoin de recommandations, les aurait fatigués de ses instances ? Il ne semble pas. A la date où ils parlaient, ils furent plutôt portés à dire la vérité avec circonspection.

Ne nous étonnons pas cependant que M. de Saint-Sauveur ait été en lutte à la malveillance. Mêlé nécessairement, par sa situation de secrétaire et par son négoce, à ce petit monde scandaleux qui évoluait autour de Bigot, il est tout naturel qu'on l'ait soupçonné d'avoir dilapidé le trésor.⁸ Il avait en outre la réputation de posséder une grande fortune. Le Sieur de C... croit même qu'il jouit de plus de douze cent mille livres. Cela est faux : après qu'il eût réalisé tous ses biens et ceux de son beau-père, sa fortune ne s'élevait qu'à 317,202 livres de papiers, dont il explique d'ailleurs la provenance d'une manière satisfaisante.

* * *

⁸ Il est à remarquer que Joseph Marmette, dans ses études sur le temps de Bigot, où il nomme ceux qui s'amusaient en compagnie de l'Intendant, ne signale ni M. ni Mme de S. Sauveur.

Marie-Josephte Quesnel-Fonblanche, en bonne Canadienne⁹, donna à son mari, cinq fils, qui tous naquirent dans la maison de la Place du Marché.

Le premier, né le 15 avril 1757, reçut le nom de Jacques: il eut pour parrain son grand-père maternel et pour marraine Mme Marie-Catherine Grandmesnil Deschambault.

Un an plus tard, le 3 avril 1758, vint au monde notre Bienheureux, baptisé *André*, par M. Jollivet, plus tard curé de Notre-Dame. Son parrain fut Michel Péan, écuyer, seigneur de Lavaudière, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine aide-major du Gouvernement de Québec, et sa marraine Mme Martel, née Agathe Baudouin, dont le mari était ordonnateur à Montréal.

Le 14 septembre 1759, naquit *Ange-François*, qui eut pour parrain M. le Mercier,¹⁰ chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et commandant du corps royal d'artillerie, et pour marraine Mme Péan, née Angélique de Meloizes.

Le 26 janvier 1760, naissance d'un *second André*¹¹: parrain, le Sieur Etienne Nivard Saint-Dizier; marraine, Mme Jacques Hervieux, née Jeanne Quesnel-Fonblanche.

Enfin le 28 février 1762, est né *Joseph*, dont le parrain fut Jacques Hervieux et la marraine Marie-Josephe Cauchois.

Telle fut la famille de M. Grasset. Il n'était pas inutile de donner ici la liste des parrainages: elle fournit de précieuses indications sur la société qu'il fréquentait.

⁹ Mgr G. Forbes, évêque de Joliette, descendant des Quesnel, a étudié les « ancêtres canadiens du B. André Grasset, martyr. »

¹⁰ Montcalm l'appelle « l'empirique Mercier ».

¹¹ On a d'autres exemples de deux fils portant le même nom dans la même famille: ainsi deux frères du S. Curé d'Ars se nommaient *François*.

De ces cinq fils, nous savons que quatre vivaient encore lorsque la famille quitta Montréal en 1764, l'aîné Jacques, les deux André, que l'on peut retracer dans la suite, et un quatrième, qui est probablement Joseph.¹²

Très observé par les Anglais qui connaissaient ses états de service et auraient voulu se l'attacher; soupçonné par eux de détourner au profit de la France les lettres de change et le papier de monnaie qu'ils comptaient se faire payer sans réduction; obligé de loger chez lui une douzaine de Grenadiers qui ne manquaient pas d'exigences, M. de Saint-Sauveur se décida au départ. Resté d'ailleurs très attaché à sa patrie, il avait naguère écrit au Marquis de Vaudreuil: « Je persiste toujours dans ma résolution de repasser en France, si le pays n'est pas rendu. J'aimerais mieux que la mer fût mon tombeau que de faillir aux sentiments dont je suis animé. »

Il vendit donc la maison de son beau-père, paya ses dettes et descendit à Québec, où on le trouve encore le 31 octobre 1764. Il était accompagné de M. Quesnel, alors âgé de 83 ans; de sa femme, sur le point de donner naissance à un nouvel enfant¹³; de sa fille Marie-Anne et de ses fils. L'embarquement se fit en novembre. La traversé fut rude. Les voyageurs essayèrent une tempête de 60 heures. Ils arrivèrent néanmoins sains et saufs à Calais, le 9 décembre 1764.

* * *

Après la perte de la Nouvelle-France, une commission,

¹² Dans le mémoire au Duc de Praslin on trouve l'âge des enfants à leur départ du Canada.

¹³ Serait-ce ce Bernard Grasset de S. Sauveur qui devait dit-on, périr lui aussi, aux Carmes, en 1792? — On sait que sur certaines listes des Martyrs de Septembre, le nom de Grasset paraît deux fois...

présidée par M. de Sartine, et composée de vingt-sept juges, fut chargée d'enquêter sur les « monopoles, abus, vexations et prévarications commis au Canada. » Cinquante-cinq accusés, choisis parmi les membres de l'administration de la Colonie, durent comparaître. L'instruction dura quinze mois et le jugement ne fut rendu que le 12 décembre 1763. M. de Saint-Sauveur étant absent fut considéré comme contumace.¹⁴

Il n'était pas sans le savoir. Ainsi, après avoir établi sa famille, tant bien que mal, à Calais, grâce au Sr Porquet, commissaire de la marine, qui lui avança l'argent nécessaire¹⁵, il alla se constituer prisonnier à Paris.

Avec cinq autres contumaces, il fut interné à la Bastille, en avril 1765. Ses avocats préparèrent un « Mémoire pour le sieur André Grasset de Saint-Sauveur, ci-devant secrétaire-général au gouvernement du Canada, Nouvelle-France, etc, contre le procureur-général de la Commission du Canada. » Il semble bien qu'il eut comme principal accusateur le Sr. Cadet, ci-devant munitionnaire du Détroit, « qui croyait se ménager sa grâce en multipliant les coupables. » Cadet devait se rappeler que M. de Saint-Sauveur avait conseillé, en 1760, au Marquis de Vaudreuil, de refuser son *visa* à certains états de fournitures venus du Détroit. Quoi qu'il en soit, l'ancien secrétaire dut se défendre contre trois chefs d'accusation portés par le munitionnaire, dont il prouva la fausseté

¹⁴ Nous ne sommes pas prêts à employer ici les termes du *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XXI, No 8, p. 246: « M. de S. Sauveur avait cru prudent de ne pas retourner en France... Lorsqu'il vit que ceux qui avaient prévariqué s'en tiraient après tout à assez bon marché, il se décida à aller jouir de ses rentes en France. »

¹⁵ Il laissait sa famille avec, pour toute fortune, « les trois quarts de 50 louis. »

par les contradictions qu'ils recélaient et par les témoignages écrits du Marquis de Vaudreuil. Néanmoins, à cause d'un caprice de procédure, les *Commissaires pour la liquidation des dettes du Canada* ne purent que le mettre « hors de cour ». Son honneur de gentilhomme fut très affecté de cette demi-réhabilitation.

Il retourna alors à Calais et y entreprit un petit commerce, grâce aux fonds que lui prêtèrent les banquiers parisiens Bouffé et Dangirard. Sa fille est auprès de lui, au couvent de ville, et ses quatre fils, au collège Sainte-Barbe, à Paris. Il n'est pas encore, cependant, au bout de ses ennuis. Un procès qu'il perdra devant les Consuls de Paris, contre la maison La Métie, Laruillière et Cie, de Bordeaux, lui cause beaucoup d'inquiétude. De plus ses lettres de change, reconnues par les *Commissaires*, ne lui ont pas encore été payées. Il commence donc les démarches pour toucher sans réduction les 317,202 livres (ou francs) de papier du Canada dont il est porteur. Son beau-père, sa femme et lui se rendent à Paris, à ce sujet, en 1766. Il fait rédiger un second « Mémoire à Monseigneur le Duc de Praslin, Ministre et Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine », où il justifie sa fortune (patrimoniale et commerciale), se disculpe encore une fois des accusations portées contre lui, apporte des preuves de son patriotisme et demande qu'on le récompense des loyaux services qu'il a rendus.

Il est fort peu probable que M. Grasset obtint tout ce qu'il demandait. Mais il comptait, en France, trop d'amis influents pour que sa situation gênée se prolongeât indéfiniment. En 1772, en effet, nous le trouvons consul de France, à Trieste; en 1780, il occupe un poste semblable dans les Iles Vénitiennes. Il ne rentrera à

Paris qu'en 1789, après cinquante années de carrière, au début de la Révolution. Elle lui fut funeste. Il mourut, sans doute ruinée, en 1794, à l'Hospice des Incurables.¹⁶

Mme Grasset, qui lui survécut quelque temps, s'éteignit misérablement¹⁷ loin de ses fils, dans un grenier. Triste fin pour cette vaillante Canadienne, *mère d'un martyr*, et qui fut, elle aussi, victime de la Révolution. Combien de nobles familles s'effondrèrent ainsi au cours de la tourmente !

* * *

On ne sait ce que devint la fille de M. Grasset de Saint-Sauveur, que nous avons laissée en 1766 au couvent de Calais. Joseph, le plus jeune des garçons, n'a pas davantage fait parler de lui. Mais Jacques l'aîné et les deux André sont devenus presque célèbres.

Jacques avait 15 ans lorsque son père fut nommé consul à Trieste. Ses études terminées, il entra, lui aussi, dans la carrière diplomatique, et fut, jusqu'en 1793, vice-consul en Hongrie puis dans le Levant. Revenu en France pendant la Révolution, il exerça de 1796 à 1801, — car il fallait bien vivre, — le rôle de *mystificateur*, faisant des tours de cartes et d'escamotage. Ce métier lui apporta surtout des dettes et pour échapper aux créanciers, il partit pour les colonies avec une troupe de comédiens, dont il était le directeur. Le succès ne vint pas et il dut retourner à Paris où il se fit homme de lettres ou compilateur. Il mourut le 3 mai 1810, laissant une vingtaine d'ouvrages, dont quelques-unes en plu-

¹⁶ Biographie des contemporains, par Rabb.

¹⁷ On ne sait d'une manière certaine, si elle mourut avant ou après son mari.

sieurs volumes, traitant de voyages, de cosmographie, de costume, de botanique, d'histoire et de roman.¹⁸

Son frère André, le second du nom, né le 26 janvier 1761, fut plus remarquable. A vingt ans il entra dans la carrière des consulats, devint chancelier de son père dans les Iles Vénitiennes, lui fut adjoint comme vice-consul en 1787, et lui succéda en 1789. Ses mémoires au ministre de la Marine et à la chambre de commerce de Marseille déterminèrent la fondation de deux établissements à Zante et à Prevesa. Il sauva les comptoirs français de Patras contre le pillage; lutta avec dévouement contre la peste qui ravagea Zante pendant une année; protégea les navires français contre les pirates de l'Adriatique et de l'Archipel, à qui, le 12 juin 1792, il coula quatre bâtiments. Le ministre de la Marine Monge le félicita et lui promit une promotion, que les événements différèrent indéfiniment. C'est à cette époque qu'il perdit son frère massacré aux Carmes, son père et sa mère. Demeuré au poste, vivant de privations, il refusa les offres des Russes et des Anglais. Quand Bonaparte entra à Venise, M. André Grasset lui exposa l'importance de posséder ces îles; les îles une fois annexées,

¹⁸ Liste de ses ouvrages: 1o Costumes civils actuels de tous les peuples connus, 1784, 4 vol. in-4. — 2o Tableaux de la Fable représentés par figure, 1785, 1 vol. in-4. — 3o Tableau cosmographique de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, avec histoire générale et détaillée des peuples sauvages. — 4o L'Antique Rome (costumes, moeurs, etc.). — 5o Encyclopédie des voyages, etc., 5 vol. in 4. — 6o Les amours du fameux comte de Bonneval. — 7o Le Sérail. — 8. Fastes du peuple français. — 9o Waréjulo et Zelmire. — 10o Costumes des représentants, etc., 1796. — 11o Les trois manuels. — 12o Les amours d'Alexandre, etc. — 13o Description des peuples d'Europe. — 14o Description des principaux peuples d'Asie. — 15o Esprit des Ana, etc. — 16o Voyages pittoresques dans les quatre parties du monde. — 17o Les archives de l'honneur. — 18o Plantes usuelles indigènes et exotiques. — 19o Muséum de la Jeunesse.

il fournit aux généraux les renseignements les plus précis. Revenu à Paris en 1797, il remit à l'amiral Bruix, ministre de la marine, un mémoire sur l'île de Corfou; publia son voyage aux Iles Vénitiennes; puis rentra dans la carrière consulaire. En 1801, on le retrouve commissaire des relations extérieures à Mahon; en 1810, on le charge d'une mission diplomatique à Lubeck; de 1811 à 1814, il réside à Kiel, comme vice-consul. Cette dernière année, il se retire avec le titre et le traitement de consul des Iles Baléares. A la retraite en 1817, il s'établit alors à Sezanne (Marne), où il vivait encore en 1829.

Outre son ouvrage sur les *Iles Vénitiennes*, il avait livré au public une autre relation de voyage aux *Iles Baléares et Pithuises*. Il composa aussi une *Description de tous les ports et mouillages du golfe Adriatique, etc*, grand-in-folio, avec 90 plans à vol d'oiseau, dont on vantait l'exactitude; et présenta au Gouvernement plusieurs précieux mémoires.

* * *

Quand M. Grasset père, devint consul à Trieste, il abandonna son commerce, — peut-être même l'avait-il déjà fait, — et établit sa famille à Sens ou aux alentours. On sait qu'un des fils de Varin, l'ami de l'intendant Bigot, fut chanoine de la cathédrale de cette ville. Il se peut qu'une amitié nouée au Canada ait entraîné les Grasset dans cette antique cité. A l'époque où la famille y arriva, c'est le cardinal Paul d'Albret de Luynes qui en était archevêque (1753-1788), et très probablement notre Bienheureux reçut de lui tous les Ordres. Il vécut ensuite, de 1788 à son départ de Sens, dans le voisinage du nouvel archevêque, le cardinal Etienne-Charles de Loménie de Brienne.

Entré assez tôt dans la carrière ecclésiastique, André Grasset est nommé, à 21 ans, le 28 août 1779, chapelain de la chapelle Saint-Eutrope, en la Métropole de Sens. Il n'était alors que *clericus Senonensis* et n'était pas encore prêtre. Cette chapelle Saint-Eutrope fut démolie et reconstruite sans doute au même endroit en style roman, vers 1850, par Viollet-le-Duc.

Deux ans plus tard, le 20 mars 1781, André Grasset, *diaconus diœcesis Senonensis*, diacre du diocèse de Sens, est fait chanoine de Saint-Pierre, à titre « de domicile de ses parents et bienfaiteurs. » Il ne s'agit pas de l'église Saint-Pierre, située à Sens même, mais bien d'un autel Saint-Pierre, en marbre rose, que l'on peut voir encore, derrière l'autel majeur de la cathédrale.

Enfin, le 9 septembre 1783, on pourvoit le chanoine Grasset d'un autre canonicat, sans doute, plus important, celui du *Trésor* de la Métropole. Sens étant un des plus vieux sièges épiscopaux de France, son trésor fut toujours un des plus riches et un des plus célèbres du pays. Même dilapidé par la Révolution, il est encore très beau. En 1783, deux chanoines en étaient constitués les gardiens. M. André Grasset possédait ce bénéfice quand éclata la Révolution.

On connaît la succession des événements, en cette époque troublée. Les finances de la France étant en mauvais état, Louis XVI se décida à convoquer les Etats Généraux. Ils se réunirent en effet, le 5 mai 1789. Résolu à triompher du clergé et de la noblesse, qui s'opposaient à ses réformes, le Tiers Etat déclara le 17 juin qu'il formait une *Assemblée Nationale*. Celle-ci voulut voter une constitution. Le roi, d'abord irrité, finit par céder, et le 27 juin, les trois ordres réunis s'appelèrent *Assemblée Nationale Constituante*. Au milieu de l'agitation po-

pulaire, cette Constituante divisa la France en départements, réorganisa l'impôt et le personnel judiciaire. Elle afficha la prétention d'identifier les diocèses aux départements et de *faire élire les évêques et les curés comme les députés et les juges*. Cela se passait en juillet 1790. Les catholiques ayant résisté, l'Assemblée exigea de tous les ecclésiastiques, le 27 novembre, le serment à cette constitution. La grande majorité des prêtres s'y refusa ; et sur 132 évêques, quatre seulement fléchirent. Après ce beau travail, la Constituante se sépara le 30 septembre 1791. L'Assemblée Législative, qui lui succéda, vota à son tour, en novembre, un décret sommant les prêtres réfractaires de prêter le serment à la *Constitution civile* du clergé. Après avoir emprisonné le roi en août 1792, elle convoqua une *Convention* pour le 21 septembre. En attendant, la *Commune* de Paris régnait. Lorsqu'on apprit que l'ennemi menaçait le sol français, Marat profita de l'émotion populaire pour terroriser les royalistes, et poussa des exaltés à massacrer les prêtres et les suspects retenus dans les prisons de Paris.

André Grasset de Saint-Sauveur, après la suppression des Chapitres par la Constituante, avait quitté Sens, et avec un certain nombre de ses confrères, s'était rendu dans la capitale. Il demanda l'hospitalité aux Pères Eudistes, rue des Postes. Il est permis de croire qu'il aurait pu vivre à Paris avec son père et sa mère et échapper ainsi aux assassins. Il préféra la société des prêtres : ceux-ci, en août 1792, pouvaient être une soixantaine, aux Tourettes. Ces ecclésiastiques s'étaient organisé une vie pieuse et silencieuse, attendant que les troubles s'apaisent, envisageant avec calme les pires extrémités. Un jour, on vint les chercher pour les joindre aux prisonniers du couvent des Carmes. Bientôt les rumeurs se

font de plus en plus menaçantes. La mort approche sans aucun doute : tous ces prêtres se préparent à la recevoir par la prière et la confession.

Enfin le dimanche deux septembre, à 2 heures de l'après-midi, le tocsin sonne. Dans l'église Saint-Sulpice, qui est à deux pas, on a proclamé que « tous ceux qui sont détenus aux Carmes sont coupables. » Aussitôt la bande des Marseillais et celle de Maillard, armées de fusils, de piques et de bâtons, se ruent sur le couvent. Elles pénètrent dans le jardin et font la chasse aux prêtres, les tuant à bout portant. Au milieu du carnage, un souci de légalité s'empare de Maillard. Il organise sur-le-champ un tribunal, devant lequel une centaine de survivants doivent comparaître « Avez-vous prêté le serment ? », leur demande-t-on. — « Non, répond chaque confesseur de la foi, ma conscience me le défend. » (La Constitution civile du clergé était en effet schismatique). Un geste du juge ; deux misérables s'emparent du réfractaire, le poussent vers la porte du couvent, et le lancent au bas d'un petit perron qui donne dans la jardin ; des baïonnettes, des sabres, des piques le reçoivent, et s'acharment sur lui jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir. Quand la tuerie fut terminée, faute de victimes, on dispersa les cadavres dans des fosses, aux quatre coins de la ville, et dans un puits, au bout du jardin.

Ainsi moururent trois évêques, et cent quatre-vingt huit prêtres, parmi lesquels André Grasset de Saint-Sauveur. Le pape Pie VI, qui avait protesté contre les décrets de l'Assemblée Législative, fut le premier à célébrer l'héroïsme de ce *choeur de martyrs*. Mais il fallut attendre plus de cent ans (le 14 mars 1901) avant de commencer à instruire la cause de ces héros. Pie XI vient de les béatifier, le 17 octobre 1926.

Bien des Canadiens, voyageurs ou étudiants de l'Institut Catholique de Paris, se sont sentis émus, en lisant sur les plaques de marbre de l'ossuaire, dans la crypte de l'église des Carmes, le nom d'un compatriote.¹⁹ Dorénavant le nom du Bienheureux *André de Montréal*²⁰ sera inscrit dans toutes les églises, non seulement de notre ville, mais du Canada entier; et nous l'invoquerons afin de conserver cet attachement au Saint-Siège qui a toujours été une caractéristique de notre peuple.

Le Montréal que connut, pendant six années, notre Bienheureux, était une bien petite ville. Elle était comme emprisonnée dans ses murs. Ceux-ci bordaient le fleuve, tournaient à angle droit dans la rue qui porte maintenant le nom de McGill, tournaient encore pour suivre la rivière Saint-Pierre, qui coule sous la rue Craig, et aboutissaient à la citadelle du temps, où se dresse de nos jours la gare Viger. Les maisons de pierre, le long des rues étroites, n'avaient qu'un étage, avec des contrevents de fer, sous un toit pointu en tôle. Ici et là, un couvent, une belle maison. C'était d'abord, rue Notre-Dame, à l'ouest, le monastère des Récollets; puis le vieux Séminaire bâti en 1680, et la *Paroisse*, placée avec son clocher, au beau milieu de la rue; puis le couvent de la Congrégation Notre-Dame; puis les Jésuites, en bordure de notre Champ-de-Mars; puis le Château de Ramezay. En revenant par la rue Saint-Paul, on apercevait presque à l'extrémité, les ruines de la vénérable chapelle de Bonsecours; tout à côté, le palais de l'Intendance; à

¹⁹ On lui donne le titre de *Quebecensis*, qui est le nom de son diocèse d'origine. A cette époque, Québec était le seul diocèse du Canada. Au témoignage récent d'un voyageur, on lirait sur la plaque: «*Canonicus ad altare S. Magdalenae in Eccles. Senonen.*» Cet autel de Sainte-Madeleine ne semble plus exister.

²⁰ C'est le beau nom suggéré par M. l'abbé Langevin-Lacroix.

quelques pas plus loin, le Château de Vaudreuil, qui allait bientôt devenir (1773) le premier collège de Montréal; ensuite, c'était l'Hôtel-Dieu, angle Saint-Joseph; puis, en face de la Place du Marché, le premier Séminaire qu 'avait habité Maisonneuve, — et, en dehors des murs, le Château de Callières, l'Hôpital-Général des Soeurs Grises, et le moulin à vent. Des portes, percées dans les fortifications, donnaient sur le fleuve. Les chalands venus de Québec et les canots descendus des pays d'En-Haut, s'échouaient sur la grève. Et c'était tout le port de ce temps-là.

Que de changements depuis! Cette petite ville de 5,000 âmes, en compte maintenant 1,200,000. L'unique paroisse est devenue cent-dix. Les maisons basses ont cédé la place aux gratte-ciel. Les faubourgs ont débordé les murs et enserrrent le Mont-Royal. Le fleuve est encaissé dans les quais de beton qui reçoivent les transatlantique. Notre Bienheureux, s'il revenait dans sa ville natale, s'y reconnaîtrait à peine. L'église où il a reçu le baptême a disparu; mais Bonsecours a été reconstruit, le Séminaire est resté, et aussi le Château de Ramesay; ses yeux d'enfant les ont vus . . . S'il nous était donné de trouver ses reliques, il faudrait les porter en triomphe dans les vieilles rues que ses petits pieds ont suivies. Cela est impossible. Du moins, dans la vaste et magnifique église Notre-Dame, demeurée toujours la *Paroisse*, où le *Bienheureux André* fut loué en décembre dernier, un autel se dressera en son honneur. Sur ses degrés viendront s'agenouiller les innombrables descendants de ceux que la France a laissés sur ces rives il y a près de trois siècles, heureux et fiers de pouvoir enfin prier un saint de chez eux.

Olivier MAURALT, p. s. s.